

DEMOGRAPHIE

Accompagner une croissance démographique faible en rapport avec la dynamique locale de l'emploi et les caractéristiques de la population

ENJEUX principaux	OBJECTIFS
Maintien du rythme de croissance <i>(croissance tendancielle faible = entre + 0,2 et 0,3 %/an)</i>	Produire les logements nécessaires <i>(dessalement des ménages + nouveaux arrivants)</i>
Dynamisme des pôles urbains <i>(perte de population des villes sauf Fauville en Caux en croissance continue depuis 1968 et GLV renouée avec la croissance depuis 2006)</i>	Recentrer la croissance démographique sur les pôles urbains et les communes péri-urbaines <i>(lutte contre l'étalement urbain, et les effets négatifs d'une population dispersée)</i>
Amélioration du solde migratoire <i>(encore négatif sur la dernière décennie = - 400 habitants)</i>	Améliorer tous les facteurs d'attractivité du territoire <i>(essayer de faire élire domicile sur CSa une partie des 8500 actifs (et leur famille) qui occupent 33 % des emplois offerts par le territoire mais résident en dehors)</i>

La croissance démographique ne se décrète pas, ni au niveau national, ni au niveau local.

Elle résulte de 2 composantes : le solde naturel (différence entre naissances et décès), le solde migratoire (différence entre ceux qui entrent sur le territoire et ceux qui en sortent).

Les collectivités locales ne peuvent pas agir sur le solde naturel (l'espérance de vie, la fécondité, la décohabitation etc sont des tendances lourdes, nationales et sociétales), elles ne peuvent que les accompagner (services à la population, logement).

En revanche les collectivités locales peuvent agir sur le solde migratoire en travaillant sur les raisons qui expliquent les départs (certains départs sont évitables), et sur les critères qui font qu'un territoire attire ou à l'inverse répulse.

Les collectivités locales peuvent agir sur la localisation de la population, sur les lieux d'accueil de la population nouvelle à travers les politiques d'urbanisme et du logement.

La croissance démographique continue de se faire dans les communes rurales, les villes ont stoppé la baisse continue, le secteur d'ex Cœur de Caux reçoit la périurbanisation des secteurs urbains alentours.

Pouvoir d'action du PLUi/SCOT sur ce domaine :

Le PLUi n'agit pas directement sur la démographie, il prévoit et permet la construction de logements nécessaires à la croissance démographique.

Il permet voire impose, selon le degré de volontarisme, un urbanisme de qualité facteur d'attractivité, une condition nécessaire mais pas suffisante pour atteindre un solde migratoire positif (la présence d'activités économiques et d'emplois est nécessaire).

HABITAT

ENJEU principal 1 : ADEQUATION ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE DE LOGEMENTS
à l'échelle de Caux Seine aggro : Une offre de logements plus diversifiée en typologie de bâti (individuel/groupé/collectif) Une offre de logements plus diversifiée en taille Une offre de logements locatifs mieux répartie géographiquement

Doter le territoire d'un parc de logements suffisamment diversifié dans sa composition pour satisfaire la diversité des besoins des ménages et des parcours résidentiels et bien réparti géographiquement pour permettre/accompagner les évolutions démographiques souhaitées (croissance, équilibres, peuplement).

Il n'y a pas de problème sévère de pénurie de logements sur Caux Seine aggro, mais il n'y a pas une bonne adéquation entre l'offre et la demande de logements : la diversité de l'offre peut être améliorée, la qualité des logements aussi.

Les collectivités locales peuvent agir sur le marché du logement même si ce ne sont pas elles qui produisent les logements (elles ont plus de moyens d'action sur l'offre que sur la demande).

Même si le marché n'est pas tendu, il y a besoin de construire de nouveaux logements : à cause du desserrement des ménages, aussi pour loger les nouveaux arrivants, notamment quand la rotation dans le parc résidentiel est insuffisante, et enfin pour remplacer les logements obsolètes (démolition/reconstruction).

Il est nécessaire aussi d'améliorer le parc résidentiel existant le moins attractif (rénovation voire renouvellement) pour améliorer les conditions de logement des occupants et l'image (donc l'attractivité) des communes et du territoire dans son ensemble.

Côté Demande : un défi pas facile, offrir une alternative crédible au modèle ultra dominant du pavillon au milieu de sa parcelle. Comment ? Il faut d'un côté proposer d'autres formes urbaines (l'offre) et de l'autre réduire les possibilités de développement du pavillonnaire (la demande) en attendant de faire évoluer les comportements d'achat.

Pouvoir d'action du PLUi/SCOT sur ce domaine :

Le PLUi détermine la localisation des nouveaux logements à construire, régleme les formes urbaines, les gabarits, la surface de plancher (il permet, autorise, interdit, incite), il peut imposer des densités, de la mixité sociale, etc...

Les enjeux et les objectifs en matière de logement peuvent être différents selon la catégorie de communes. La diversification du parc de logements en typologie/en taille/répartition géographique sont 3 leviers à actionner différemment selon les catégories de communes (urbaines, périurbaines, rurales)

	ENJEUX principaux	OBJECTIFS
Enjeux et objectifs pour les communes urbaines	Attirer ou retenir des ménages actifs avec enfants autrement qu'en proposant du pavillonnaire <i>(ménages ciblés : ceux qui tendent à "bouder" les villes et à préférer le périurbain, qu'ils soient primo-accédants ou un peu plus âgés et aisés financièrement. Ces ménages travaillent, consomment, paient des impôts, fréquentent les équipements publics, ont des enfants qui remplissent les écoles...)</i>	Proposer une offre attractive de logements groupés en accession qui associe logement individuel et possibilité d'un jardin tout en étant moins consommateur d'espace
		Proposer une offre d'appartements en accession de "standing" et de grande taille (4 - 5 pièces et +)
		Proposer une offre locative attractive et de grande taille (4 - 5 pièces et +) <i>(attractive = prestation de qualité et loyers maîtrisés, sinon arbitrage en faveur de l'accession)</i>

Enjeux et objectifs pour les communes urbaines	<p>Favoriser une meilleure rotation dans le parc de logements pour libérer de grands logements sous-occupés</p> <p><i>Ce second enjeu sert le premier</i></p>	Requalifier le locatif privé dégradé
		Proposer une offre de logements locatifs ou en accession, de qualité (plutôt appartements) et correspondant à des tailles petites ou moyennes
		Améliorer et rénover le parc locatif privé ancien
		Renouveler une partie du parc ancien (démolition + reconstruction)
Enjeux et objectifs pour les communes périurbaines	ENJEUX principaux	OBJECTIFS
	Poursuivre l'accueil prioritaire des ménages en complément des pôles urbains tout en limitant l'étalement urbain	<p>Diversifier la production de logements en typologie de bâti (groupé + un peu de collectif) et en taille (petits logements)</p> <p>Développer l'offre locative</p>
Enjeux et objectifs pour les communes rurales	ENJEUX principaux	OBJECTIFS
	Favoriser le renouvellement de la population tout en luttant contre les effets de cycle	<p>Diversifier la production de logements en typologie de bâti (groupé) et en taille (petits logements)</p> <p>Développer l'offre locative</p>
	<i>(éviter la construction périodique de lotissements pour attirer de jeunes ménages avec enfants, diversifier le parc résidentiel pour permettre une rotation naturelle de la population en fonction du cycle de vie)</i>	Permettre le changement de destination <i>(dans les secteurs équipés)</i>

ENJEU principal 2 : LA COHESION SOCIALE DU TERRITOIRE

Comment faire pour que tout le monde trouve sa place au sein de la communauté sans être relégué "dans un coin" de la commune ou du territoire ?

La mixité des profils de ménages (mixité sociale) est un des ressorts de la cohésion sociale.

Il faut éviter de juxtaposer des quartiers spécialisés dans leur peuplement, et permettre une mixité sociale à l'échelle du quartier voire de l'opération d'ensemble.

Le logement joue un rôle de premier choix dans la mixité sociale, notamment mais pas seulement le logement social.

Le logement social a DEUX fonctions :

- 1) le logement très social a pour rôle de loger les ménages à très faibles ressources et/ou en difficulté
- 2) il sert à faciliter les premières étapes du parcours résidentiel des ménages (en mettant sur le marché* des logements pas chers, ça permet d'alléger le budget logement des jeunes ménages en début de vie active) --> une fonction + économique que sociale.

**le marché de l'immobilier privé est très spéculatif (les prix tendent toujours à augmenter), à défaut de le réguler, la politique publique du logement consiste d'une part à proposer une offre publique parallèle bon marché, d'autre part à solvabiliser à travers des aides les candidats à la location ou à l'acquisition sur le marché immobilier privé.*

ENJEUX principaux	OBJECTIFS
Tendre vers une mixité sociale effective à l'échelle de l'agglomération mais également à l'échelle du quartier ou de l'opération	Diversifier la production de logements en typologie et en taille à l'échelle de l'opération
	Rééquilibrer géographiquement l'offre locative
Œuvrer à une répartition équilibrée du logement social	Poursuivre une production différenciée du logement social selon la typologie de communes (logements très sociaux dans les pôles urbains)
	Développer l'offre locative privée à loyers conventionnés
	Diversifier l'offre locative sociale en typologie et en taille
Améliorer les conditions de vie dans le parc de logements existant	Rénover ou renouveler le parc social ancien
	Lutter contre les situations d'habitat indigne dans le parc de logements privé

ENJEU principal 3 : UN HABITAT DURABLE

Hors industrie, l'habitat est le 1er secteur consommateur d'énergie (dont la moitié en énergie fossile) et l'habitat la 3ème source d'émission de gaz à effet de serre après l'agriculture et les transports améliorer massivement la performance énergétique du parc résidentiel existant (privé et public), les constructions neuves doivent respecter les nouvelles normes.

Il est nécessaire et plus rationnel de construire les logements proches des lieux de travail/des équipements/services/commerces pour limiter les besoins en déplacements superflus.

ENJEUX principaux	OBJECTIFS
La performance énergétique du parc de logements	Massifier la rénovation énergétique du parc de logements existants
	autoriser sans condition les installations de production d'EnR excepté pour les constructions présentant un fort intérêt architectural ?

EQUIPEMENT

ENJEU PRINCIPAL 1 : L'OPTIMISATION DU MAILLAGE D'EQUIPEMENTS ET SON ACCESSIBILITE

Le diagnostic a montré que le territoire est bien équipé globalement, mais il y a des disparités notamment entre bassins de vie du territoire (équipements de centralité). Le caractère multipolaire du territoire a conduit à certaines situations de suréquipement.

Le territoire n'est pas confronté à une situation générale de sous-équipement, mais à des disparités d'équipements et un besoin de rationalisation, de coopération intercommunale.

Pouvoir d'action du PLUi/SCOT sur ce domaine :

Peu, comme il n'y a pas besoin sur ce territoire de prévoir des emplacements stratégiques pour la création de nouveaux équipements structurants, l'utilité du PLUi est d'afficher des intentions dans le PADD en tant qu'expression d'un projet politique (exemples : une couverture plus équilibrée des équipements de centralité pour assurer une égalité d'accès/ décroiser les bassins de vie qui composent le territoire etc).

ENJEUX principaux	OBJECTIFS
Un maillage d'équipements et de services optimisé, de qualité assurant une équité d'accès aux équipements	Structurer l'offre d'équipements selon un objectif de complémentarité tout particulièrement pour les équipements de centralité des pôles urbains (+ spécialisations complémentaires des services offerts)
	Structurer l'offre d'équipements de proximité en étudiant prioritairement les possibilités de mutualisation entre communes rurales
	En cas de renouvellement ou de création d'équipement, définir les lieux d'implantation future selon l'armature urbaine du territoire et une logique de bassin de vie
	Mettre en œuvre les conditions nécessaires au développement des services aux particuliers
	Tirer profit du déploiement de la fibre optique pour améliorer l'accessibilité numérique aux services et équipements

ENJEU PRINCIPAL 2 : L'ADAPTATION DE L'OFFRE AUX EVOLUTIONS SOCIETALES

ENJEUX principaux	OBJECTIFS
adapter l'offre d'équipements et de services au vieillissement de la population	Développer et organiser les services et équipements de santé
	Structurer les services d'aides à domicile
	Rechercher des modes de logements innovants pour les personnes âgées en perte d'autonomie (Résidence autonomie - Habitat inclusif)
	Adapter les logements des personnes âgées autonomes pour leur maintien à domicile
rendre l'offre d'équipements et de services attractive pour les familles avec enfants	Structurer et développer l'échelle du bassin de vie l'offre de services à la petite enfance à : structures d'accueil, structures d'accompagnement des parents...

ECONOMIE

ENJEU PRINCIPAL : MAINTENIR UN BASSIN D'EMPLOI REPOSANT SUR UN TISSU INDUSTRIEL ROBUSTE

Port-Jérôme est un pôle économique, mais son aire de rayonnement se réduit, autrement dit le territoire de Caux Seine agglo est de moins en moins un bassin d'emploi.

Le territoire est de moins en moins autonome en termes d'emploi par rapport aux grands pôles d'emplois majeurs que sont Le Havre et Rouen.

De plus en plus d'actifs résidant sur Caux Seine agglo vont travailler en dehors du territoire, en premier lieu vers le pôle d'emploi Havrais (l'INSEE a d'ailleurs fondu le bassin d'emploi de CSa dans la zone d'emploi du Havre).

Les liens en termes d'emplois (flux domicile-travail) entre les bassins de vie qui composent Caux Seine agglo s'érodent continuellement.

L'enjeu est donc de maintenir la fonction de bassin d'emploi de Caux Seine agglo,

Sans la présence forte de l'industrie, il n'y aurait plus de bassin d'emploi, Caux Seine agglo serait un territoire périurbain avec une "petite" économie présentielle, encore plus dépendant du pôle d'emplois Havrais et donc rattaché au bassin d'emploi Havrais.

La population active serait moins nombreuse, corrélativement la population totale serait moins importante, le territoire ne pourrait maintenir son "niveau de vie", ni son autonomie

Le bassin d'emploi de Caux Seine agglo est basé sur une économie productive forte/structurante (en d'autres termes, un bassin d'emploi basé sur un tissu industriel prépondérant)

La spécificité du tissu industriel de Caux Seine agglo est qu'il très (trop) spécialisé, trop dépendant d'une seule industrie de surcroît une industrie vieillissante, il y a donc un enjeu vital de diversification industrielle
Un autre enjeu est de faire évoluer l'économie productive du territoire vers un mode d'économie circulaire = qui consiste à réduire l'exploitation des ressources naturelles et la production de déchets, à réutiliser et recycler la matière résiduelle et l'énergie fatale .

L'économie présentielle (secteur tertiaire) s'est développée, mais pas autant qu'au niveau national ou que dans d'autres territoires comparables, il y a donc potentiellement des sources de création d'emplois dans l'économie présentielle.

ENJEUX principaux	OBJECTIFS
diversifier le tissu industriel	<p>Accompagner le développement de nouvelles filières</p> <p>la filière énergétique (production d'énergie renouvelable, valorisation des énergies de récupération, fabrication de pièces)</p> <p>la filière des bio matériaux (agrocarburant, plastique végétal...) autres</p> <p>filiales : les eco industries (traitement des déchets ultimes)? ...</p>
	<p>Développer un eco système productif basé sur un usage optimal des ressources, le recyclage de la matière et de l'énergie (système d'écologie industrielle)</p>
	<p>Favoriser l'émergence d'une industrie de taille moyenne</p> <p>offre foncière et immobilière adaptées, soutien des porteurs de projet</p>
	<p>Permettre le déploiement de la petite logistique</p> <p>offre foncière adaptée, intermodalité performante, formations, bonne intégration</p>
	<p>Renforcer l'attractivité des zones, à vocation industrielle et de logistique pour accueillir de nouveaux établissements</p> <p>lisibilité, accessibilité, multimodalité opérationnelle, écosystème, qualité, offre foncière adaptée</p>

accompagner les activités économiques en profonde mutation	Maintenir l'industrie pétro-chimique et la soutenir dans son évolution (accompagnement des investissements, des actifs dans l'évolution des métiers...)
	Maintenir l'activité agricole et accompagner ses mutations protéger le foncier agricole, réduire son morcellement facteur de déplacements d'engins agricoles, sécuriser les conditions de circulation, Accompagner les diversifications (énergétiques, circuits courts, conversion bio...) Favoriser l'évolution vers un mode de production durable (plus respectueux des milieux et des ressources naturels, plus soucieux de la sécurité alimentaire et sanitaire, attentif à la prévention des risques naturels ...)
	Renforcer l'attractivité des commerces Redynamiser le commerce de centre-ville : structurer l'offre (gamme de produits/services/linéaire commercial), améliorer l'accessibilité, anticiper les besoins (logistique commerciale de proximité, immobilier commercial adapté...)
	structurer et rendre plus compétitif le commerce périphérique : complémentarité avec le commerce de centralité, stopper l'éparpillement de l'offre, développer un seul pôle commercial structurant (Gruchet le Valasse) pour contenir l'évasion commerciale améliorer la qualité d'aménagement des zones commerciales périphériques

développer une économie présentielle plus riche en emplois	permettre l'installation des activités artisanales sans nuisance en milieu urbain
	accueillir les activités artisanales générant des nuisances dans des zones d'activités adaptées ou dédiées
	privilégier le développement des activités tertiaires en centre-ville
	Développer une offre touristique de qualité et améliorer les capacités et les conditions d'accueil valorisation de 5 sites emblématiques pour générer une fréquentation touristique, hébergements et restauration de qualité et diversifiés à développer, connexions et itinérance touristique, développement du tourisme vert

Pouvoir d'action du PLUi/SCOT :

Le développement économique/l'accueil de nouvelles activités économiques nécessite de connaître les besoins des entreprises, leurs logiques d'implantation.

Les critères d'implantation des entreprises varient, mais on peut citer globalement :

- les coûts de production (coût du travail, du capital, coûts de transport entre l'entreprises et ses marchés, entre l'entreprise et ses fournisseurs, la fiscalité (locale notamment)),
- le marché du travail (main d'œuvre disponible, qualifiée, pas trop chère, flexibilité),
- localisation de la demande (des clients),
- la concurrence en présence (pouvoir de marché, barrières à l'entrée du marché, recrutements...),
- les synergies/les externalités positives (par exemple de type économie circulaire = possibilité de récupérer de l'énergie fatale produite par une entreprise,
- d'utiliser en recyclant les déchets d'une entreprise, etc...),
- la qualité des infrastructures, des équipements, des services aux entreprises,
- la qualité du cadre de vie des salariés (logements, services, équipements publics, commerces...), le cadre environnant (image/vitrine).

La stratégie de développement économique doit donc (dans le SCOT et le PLUi) :

♦**Définir les localisations préférentielles des différentes activités économiques souhaitées sur le territoire de Caux Seine agglo,**

♦**Structurer/organiser en conséquence une offre foncière économique adaptée selon le type d'activité (ZAE ont des vocations différentes) :**

ZAE tournées à l'international (on parle de développement économique exogène, le marché est international, le client n'est pas local),

ZAE tournées vers le local (on parle de développement économique endogène, la demande est locale/proche, du moins à l'origine) => ZAE de proximité

Autres types de ZAE (de type "écosystème")?

♦**Déterminer le besoin quantitatif de foncier économique à CT, MT, LT,**

♦**Déterminer un niveau de qualité d'aménagement et d'équipement des ZAE en fonction de leur positionnement ou vocation.**

MOBILITES

La mobilité est essentielle, les besoins de déplacements augmentent constamment, les flux de personnes et de marchandises sont en constante augmentation.

Compte tenu du mode de transport dominant (routier), les déplacements sont très consommateurs d'énergie fossile, donc sources de fortes émissions de gaz à effet de serre (GES), de plus ils coûtent cher aux ménages, aux entreprises et à la collectivité (infrastructures, externalités négatives, etc...).

Le coût du foncier et du logement a repoussé certaines catégories de population hors des villes (périurbanisation), mais le développement de la voiture a permis, accéléré, généralisé la périurbanisation toujours plus loin, et l'individualisation du transport.

Il faut garantir aux habitants la possibilité de se déplacer sur le territoire et aussi vers les bassins d'emploi limitrophes sans devoir recourir à ses propres moyens de locomotion.

Il est indispensable de passer à une mobilité durable : plus sobre en énergie, moins polluante (moins d'émission de GES), moins coûteuse, moins individualiste pour les ménages, les entreprises et la collectivité.

Une alternative mais pas la seule à l'autosolisme c'est le développement d'une offre de transport en commun concurrentielle par rapport à l'usage de la voiture.

Sur un territoire rural et peu dense comme Caux vallée de Seine, il n'est pas possible économiquement de développer un réseau de TC qui irrigue tout le territoire, il faut proposer d'autres alternatives, comme le covoiturage ou le TAD (transport à la demande)

Pouvoir d'action du PLUi/SCOT sur ce domaine :

Planifier un développement urbain qui limite les besoins de déplacements en rapprochant lieux de résidence et lieux de travail par ex., en densifiant les secteurs les plus urbanisés, en cessant la dispersion de la population dans la campagne (périurbanisation/mitage).

Prévoir en termes d'occupation du sol la place pour les infrastructures nécessaires au développement des TC et des déplacements doux.

Enjeu principal : amélioration des déplacements de personnes

ENJEUX principaux	OBJECTIFS
Une mobilité alternative à l'usage individuel de l'automobile	Développer les modes alternatifs à la voiture pour les déplacements internes et externes au territoire (les transports collectifs, les mobilités douces, le covoiturage)
	Maintenir un bon niveau de desserte ferroviaire pour connecter le territoire aux pôles économiques voisins Le Havre, Rouen et Paris (nombre d'arrêts en gare de Bréauté et Yvetot)
	Garantir une intermodalité efficace assurer une bonne desserte des gares par les TC (temps de trajet globaux/temps d'attente aux correspondances optimisés)
	Penser à un développement urbain qui limite les besoins en déplacements quotidiens

	<p>Accompagner les entreprises en matière de développement du covoiturage (pour les déplacements domicile-travail, et pour d'autres motifs de manière indirecte)</p>
	<p>Développer les liaisons douces dans les centres-villes ou les centres-bourgs, entre les nouvelles zones urbanisées et les centres-villes/centres-bourgs (pour les petits déplacements du quotidien)</p>
pour les communes urbaines	<p>Développer une ligne de transport en commun urbaine attractive entre les communes urbaines de la vallée du Commerce en complétant l'offre interurbaine régionale par une offre de TC communautaire</p>
pour les communes périurbaines	<p>Développer dans la couronne périurbaine une offre attractive de transport en commun pour le rabattement des habitants vers les communes urbaines de la vallée du Commerce (notamment les pôles d'échanges multimodaux), ou vers les arrêts de lignes régulières (correspondances)</p>
pour les communes rurales	<p>Promouvoir l'usage des transports en commun pour les communes desservies par les lignes régulières</p> <p>Promouvoir le covoiturage et le TAD comme alternative à l'autosolisme (covoiturage : partenariat avec une application de mise en relation entre conducteurs et passagers + système de garantie pour le voyage retour)</p>

Enjeu principal : incitation au report modal pour le transport des marchandises

En matière de transport de marchandises, le facteur déterminant est le coût de transport (de manière sous-jacente la massification des volumes de marchandises à transporter). Le report modal (route=>fer) n'aura lieu que si le coût de transport ferroviaire est compétitif par rapport à la route.

Néanmoins, il y aura toujours besoin de camions pour la livraison du client final : les trains et les péniches ne font pas du porte à porte.

Les collectivités n'ont aucune prise sur les facteurs macroéconomiques, mais peuvent agir à leur niveau sur le volet infrastructures :

Le report modal nécessite des infrastructures spécifiques, certaines relèvent des compétences intercommunales.

ENJEUX principaux	OBJECTIFS
Un report modal pour le transport des marchandises : de la route vers le ferroviaire et le fluvial	Permettre une multimodalité effective sur les zones d'activités
	Limiter les impacts du trafic routier des poids lourds (nuisances, environnement)

Pouvoir d'action du PLUi/SCOT sur ce domaine :

Prévoir en termes d'occupation du sol la possibilité de réaliser ces infrastructures nécessaires au report modal (notamment la multimodalité de certaines ZAE),

Permettre les aménagements qui améliorent la gestion des nuisances générées par le trafic PL, notamment la gestion du stationnement des PL, la sécurisation des infrastructures routières ...)

PAYSAGE - CADRE DE VIE

Le paysage constitue le cadre de vie, il est à ce titre un facteur essentiel de la qualité de vie sur un territoire, donc un facteur d'attractivité résidentiel et touristique. La qualité du paysage est menacée.

La qualité des paysages n'est donc pas une simple préoccupation esthétique, elle est une condition requise pour rendre un territoire attractif où il fait bon vivre, où il est agréable de faire du tourisme.

Le paysage, que l'on devrait considérer comme un bien public appartenant à tous, est essentiellement composé d'espaces appartenant à des propriétaires privés, façonnés par les différents usages du sol/les différentes activités humaines. Par conséquent, entretenir ou restaurer la qualité du paysage c'est agir auprès des propriétaires privés, les sensibiliser, les amener à prendre soin du paysage, à participer à sa préservation à travers un urbanisme maîtrisé et de qualité, et donc consentir à certaines contraintes réglementaires en matière d'urbanisme au même titre que l'on consent à l'impôt.

Les collectivités locales doivent pour cela commencer par être exemplaires à travers leurs réalisations, les logiques de baisse des dépenses de fonctionnement peuvent se faire au détriment de cet objectif.

Pouvoir d'action du PLUi/SCOT sur ce domaine :

Pour les constructions existantes, il n'est pas possible de revenir sur ce qui a été fait, la réglementation peut néanmoins réglementer l'évolution future du bâti (protéger ce qui est remarquable, dans une logique de conservation, encadrer les évolutions autorisées pour conserver une certaine harmonie du tissu urbain).

Pour les constructions nouvelles, le choix judicieux de la localisation des opérations d'ensemble (lotissement, ZAE), le soin apporté à l'aspect des constructions/aux aménagements collectifs/aux clôtures/aux limites séparatives/aux franges urbaines/aux covisibilités... sont des critères qu'il faut traiter avec autant d'importance que le critère économique (rentabilité des lotisseurs).

ENJEU PRINCIPAL : AMELIORATION DE QUALITE DU CADRE DE VIE

ENJEUX principaux	OBJECTIFS
Préservation du patrimoine naturel et paysager	Mettre en valeur des éléments de repère dans le paysage (bâtiments monumentaux, relief, falaises, végétation...)
	Renforcer, consolider les éléments de paysage valorisants pour le territoire (clos masures, chemins, prairies humides...)
	Préserver les particularités des grandes entités paysagères (Vallée de Seine, vallées affluentes, plateau de Caux, espaces boisés)
Maîtrise et intégration des extensions urbaines (+ qualité)	Délimiter harmonieusement les futures zones à urbaniser pour les intégrer à l'ensemble paysager
	Qualifier le cadre communal (franges urbaines et entrées de bourgs, villes et villages)

Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Intégrer le bâti existant ou futur dans le paysage de manière cohérente avec le contexte paysager rural ou urbain
	Protéger les éléments identitaires bâtis remarquables du Pays de Caux
	Prendre en compte et mettre en valeur le patrimoine bâti remarquable dans l'implantation des constructions nouvelles
	incorporer des éléments architecturaux et patrimoniaux locaux dans les futures constructions
	(inciter les constructeurs ou promoteurs à proposer dans leurs catalogues des produits moins impersonnels, ayant plus de "filiation normande")
Redécouverte et réaffirmation de l'identité du territoire	Inciter à construire des modèles de bâtis qui sortent du standard pavillonnaire
Redécouverte et réaffirmation de l'identité du territoire	Préserver l'identité et le caractère typique rural des bourgs (traitement végétal des clôtures, implantation et aspect du bâti...)
	Redonner aux espaces publics leur vocation de centralité
	Faire connaître et reconnaître les éléments patrimoniaux
	Concourir à l'attractivité résidentielle et touristique du territoire à travers la valorisation des identités singulières (entités géographiques et historiques)
Gestion des espaces urbanisés	Aménager des espaces publics multifonctionnels et de qualité pour contribuer à un cadre de vie agréable
	Inciter les habitants à mieux traiter les espaces privés (traitement paysager des jardins, des clôtures (végétales ou autres), construction d'annexes ...)

ENVIRONNEMENT

Aménager/développer le territoire tout en le ménageant.

Concilier développement et préservation de l'environnement (des milieux et des ressources naturels, de la biodiversité).

L'urbanisation doit tenir compte de la trame verte et bleue, autrement dit porter les réservoirs de biodiversité, les zones de corridors écologiques.

Pouvoir d'action du PLUi/SCOT sur ce domaine :

La planification régule le développement de l'urbanisation : elle peut limiter l'étalement urbain, les déplacements, préserver les continuités écologiques, protéger les ressources naturelles, prévenir les risques, etc...

En réglementant les usages des sols le PLUi a un pouvoir d'action important, il peut limiter, réduire voire empêcher les impacts des activités humaines sur son environnement.

S'agissant de la protection de la ressource en eau, le SCOT et le PLUi doivent reprendre les objectifs du SDAGE et des SAGE.

Le PLUi doit être compatible avec d'autres documents à portée réglementaire.

ENJEU PRINCIPAL : ENGAGER LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

ENJEUX principaux	OBJECTIFS
Une gestion économe de l'espace	Maîtriser l'urbanisation (habitat, économie, infrastructures...) pour limiter la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers
	Recentrer l'urbanisation (habitat) dans les communes urbaines et périurbaines pour limiter l'étalement urbain et la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers
La protection des milieux naturels, agricoles et forestiers en faveur de la préservation de la biodiversité	Protéger les milieux naturels, agricoles et forestiers dits ordinaires
	Protéger les milieux remarquables (Natura2000, ZNIEFF, ENS, arrêtés de biotope ...)
	Préserver et restaurer les continuités écologiques pour favoriser la biodiversité
	Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques continentaux et littoraux ainsi que les zones humides

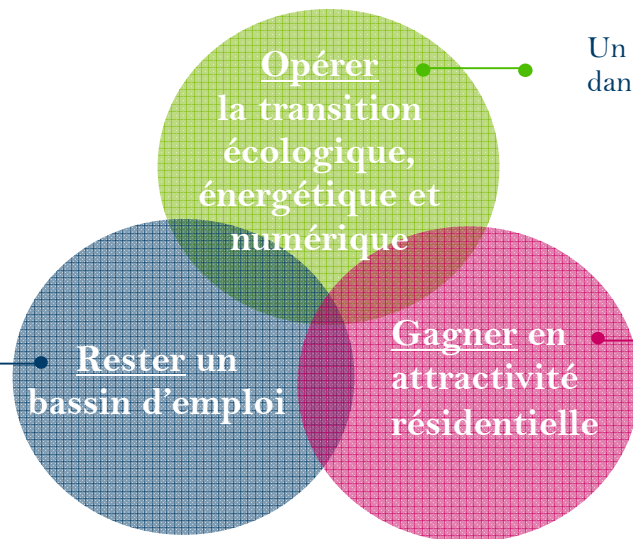
La protection de la ressource en eau en vue de l'améliorer de manière qualitative et quantitative pour servir l'Homme et les milieux	Assurer la protection de la ressource en eau contre toute pollution pour l'homme et le milieu
	Restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines
	Garantir l'approvisionnement et la répartition de la ressource en eau pour tous
	Optimiser les réseaux existants lors de l'ouverture à l'urbanisation (raccorder au plus près et selon les capacités résiduelles des réseaux)
	Encourager l'utilisation économe de la ressource en eau
	Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées et pluviales
L'organisation et le traitement des déchets	Accroître la valorisation des déchets par réemploi ou recyclage ou toutes autres actions
La protection des biens et des personnes face aux risques naturels et technologiques	Assurer la prévention des risques naturels et technologiques
	Prévenir les risques et garantir la sécurité des biens et des personnes tout en réduisant la vulnérabilité
La prévention et la réduction des pollutions et des nuisances	Prévenir, limiter ou supprimer les nuisances
	Prévenir, surveiller, réduire ou supprimer les pollutions atmosphériques
	Réduire les émissions de gaz à effet de serre
	Prévenir, supprimer les pollutions du sol liées aux activités économiques (industrielles, agricoles...) ou domestiques
Le développement des énergies renouvelables	Soutenir la production, l'approvisionnement et l'utilisation d'énergies renouvelables et de récupération

L'exploitation des énergies de manière durable	Tendre vers la sobriété énergétique
L'accompagnement et l'adaptation au changement climatique	Lutter contre le changement climatique
	Accompagner les personnes et les entreprises à s'adapter au changement climatique
	Sensibiliser les habitants aux problématiques environnementales

Des enjeux thématiques

aux grandes orientations pour le PADD

la mobilité : un enjeu transversal



Un territoire qui s'engage dans un mode de développement durable

- Réduction des impacts négatifs sur l'environnement
- Respect des ressources naturelles (milieux et espèces)
- Consommation d'énergie plus sobre
- Production d'énergies renouvelables, récupération de l'énergie fatale
- économie circulaire
- Prévention des risques

Mobilités alternatives au tout voiture et tout camion
Déploiement du numérique pour les habitants et les entreprises

ce qui est en jeu : la pérennité du modèle de développement

Un territoire agréable à vivre, où l'on a envie d'aller vivre

- Cadre de vie/paysage
- Équipements (publics et autres)
- Services (publics et autres)
- Logement
- Mobilités : facilité de déplacements/accessibilité des équipements garantie même sans voiture,
- Environnement (biodiversité/milieux naturels/ressources naturelles)
- Vivre ensemble (mixité sociale)
- Coût de la vie, solidarités ...

ce qui est en jeu : la qualité de vie

Un territoire offrant du travail à sa population, et propice au développement d'activités

- Des revenus pour les habitants
- Des conditions favorables pour la création et le développement des entreprises
- Des moyens d'agir pour les collectivités
- Mobilités : déplacements domicile-travail internes ou externes au territoire possibles sans voiture

ce qui est en jeu : les moyens de subsistance